

**DÉLIBÉRATION n° 23-032 de la séance du 15/06/2023**  
**OBJET : Vente aux enchères d'un véhicule réformé**

L'an deux mille vingt trois, le jeudi quinze juin à neuf heures trente, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Saint-Père-en-Retz, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.  
Nombre de présents : 13    Nombre de voix : 25

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**MM.** Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Nicolas CRIAUD, Frédéric MILLET, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Emmanuel TERRIEN, Bernard LEBEAU, Jean-Pierre AUDELIN,

**Mmes** Karine PAVIZA, Marie-Irène BRIAND-BOUIN.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

- Mme Anne-Marie CORDIER avait donné pouvoir à M. Laurent TURQUOIS,
- Mme Christelle BRAUD avait donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
- M. Yvon LERAT avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- M. Rodolphe AMAILLAND avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
- M. André KLEIN avait donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,
- M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,
- M. Anthony BERTHELOT avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- M. Alain VEY avait donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
- Mme Claire HUGUES avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre AUDELIN,
- M. Christophe JOUIN avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**MM.** Thierry AGASSE, Claude CAUDAL, Bernard MORILLEAU, Philippe JOUNY, Laurent DEJOIE,

**Mmes** Edith MARGUIN, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY.

**Pour la Direction des finances publiques :**

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire, excusée.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :**

**Pour le Centre de gestion :**

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,  
Mme Nathalie ANGOMARD, directrice déléguée Emploi et dynamiques professionnelles,  
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,  
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,  
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,  
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,  
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,  
Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable de la communication externe,  
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Affaires générales.

À l'unanimité, M. Jean-Pierre AUDELIN a été désigné secrétaire de séance.

## VENTE AUX ENCHÈRES D'UN VÉHICULE RÉFORMÉ

### EXPOSÉ

Dans le cadre de la politique de renouvellement de son parc de véhicules et comme prévu lors de l'adoption du budget 2023, le Centre de gestion a récemment acquis un véhicule hybride 3008 de marque Peugeot, moins émissif et plus fonctionnel, en remplacement du véhicule 508 Peugeot immatriculé CS-038-RH de 2013 acheté pour un montant de 23 465,20 €, actuellement amorti.

Dans une démarche d'économie circulaire et de réemploi, il est proposé de vendre le véhicule réformé aux enchères et de confier cette vente à la société Agorastore, spécialisée dans la vente aux enchères en ligne des biens des mairies, organismes publics et grandes entreprises. Cette plateforme bénéficie en effet d'une bonne visibilité, propose un accompagnement sur l'estimation et la stratégie de cession et présente les garanties juridiques et de transparence attendues.

Les conditions de la vente sont les suivantes :

- ♦ La publicité sera réalisée sur le site Agorastore ;
- ♦ La mise à prix de réserve du véhicule est à 5 700,00 € ;
- ♦ Les frais de rémunération du prestataire sont de 15 % HT du montant de la vente ;
- ♦ L'acheteur sur rendez-vous vient rechercher le bien sur place ;
- ♦ En cas d'absence d'enchère valide, l'annonce est revue et une nouvelle période de vente est réalisée.

### DÉLIBÉRÉ

Vu le code général de la fonction publique, notamment le chapitre II du titre V du livre IV relatif aux Centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la réforme du véhicule Peugeot 508 immatriculé CS-038-RH et sa vente via la plateforme de vente aux enchères en ligne de la société Agorastore ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à procéder à la vente au prix de la meilleure enchère, à signer les actes de vente correspondants et à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **Dit que** la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011, article 6228, et la recette au chapitre 77, article 778, du budget principal.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philip SQUELARD